

## Charte de l'école

L'école est un lieu où chacun et chacune apprend le respect mutuel et la tolérance. La vie en communauté implique des responsabilités ; elle entraîne donc des droits et des devoirs.

Chaque élève inscrit à l'École Privée Molésion a le droit :

- *d'être reconnu et apprécié avec ses particularités, ses différences*
- *de s'exprimer et d'être écouté dans la tolérance*
- *de se sentir à l'aise et en sécurité à l'école*
- *de partager ses joies, ses soucis et ses problèmes*
- *de pouvoir apprendre dans un climat serein*
- *de faire des erreurs*
- *de bénéficier des meilleures conditions possibles pour sa croissance et son développement*

Chaque élève inscrit à l'École Privée Molésion a le devoir :

- *d'obéir, d'être respectueux envers autrui, de se conformer aux règles de vie de l'école et de la classe*
- *d'être attentif en classe, d'accomplir son travail avec soin et de faire preuve d'implication et de persévérance dans ses apprentissages*
- *d'être ponctuel*
- *de respecter les opinions, les idées et les émotions des autres*
- *de prendre soin de son matériel, du matériel d'autrui et du matériel mis à disposition*
- *de respecter l'environnement et les infrastructures scolaires*
- *de s'excuser auprès de ses camarades lors de bousculades ou de conflits*
- *de se déplacer calmement sans crier et sans bousculade*
- *d'avoir une tenue vestimentaire adéquate qui n'entrave pas les apprentissages et la vie en groupe*
- *de s'abstenir de toute violence verbale ou physique*

*Le corps enseignant, l'équipe pédagogique, les parents et les enfants ont pris connaissance de cette charte. Ils s'engagent à veiller au respect des droits et devoirs qui en découlent.*

*Fribourg, le 19 janvier 2022*